



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

PB

Date de l'annonce publique de la séance:

07.11.2013

Date de la convocation des conseillers :

07.11.2013

point de l'ordre du jour no:

4B

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 15 novembre 2013

Présents : Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, Bofferding, Hansen, Goetz, Kox, Johanns, Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Knaff, Codello, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Travail organique de l'enseignement fondamental (cycles 1-4) pour l'année scolaire 2013-2014 + règlement interne : version définitive

Vu le travail organique de l'enseignement fondamental (cycles 1-4) ;

Vu la loi du 06 février 2009 relative à l'obligation scolaire;

Vu la loi du 06 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ;

Vu la loi du 06 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ;

Vu les règlements grand-ducaux réglant l'exécution des lois prémentionnées ;

Vu la lettre circulaire de printemps du ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle concernant l'organisation scolaire pour la rentrée 2013/2014;

Vu l'avis de la commission scolaire ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et après avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e
par 15 voix oui et 2 abstentions

la version définitive du travail organique des cycles 1-4 de l'année scolaire 2013/2014, y compris le règlement interne communal, à savoir :

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 22. 11. 2013

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,